

Conseil Municipal

lundi 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 19 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella , MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALKI Emilie

OBJET : 2023-4-03

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

MISE EN RÉSERVE ANTERIEURE A 2023 - CONVENTION DOUAISIS AGGLO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Douaisis Agglo avait mis en place un Fonds de Concours Communautaire utilisable tant en fonctionnement qu'en investissement, destiné à accompagner les Communes membres.

Le Conseil Communautaire de Douaisis Agglo, lors de sa séance du 31 mars 2023, a décidé de créer une 11^{ème} part de DSC intitulée « Fonds de Solidarité Locale » constituée des montants dédiés auparavant aux fonds de concours en y transférant les crédits concernés de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour les fonds et de stopper ainsi l'octroi de fonds de concours à partir de l'exercice 2023.

Les fonds de concours mis en réserve, relatifs aux années antérieures, restent disponibles jusqu'à l'extinction de l'enveloppe.

Les communes membres doivent informer les services de DOUAISIS AGGLO de leur intention d'utiliser ces fonds de concours mis en réserve antérieurement à 2023 en précisant la répartition entre le fonctionnement, l'investissement et l'éventuelle mise en réserve en 2024 afin qu'une convention soit établie.

Monsieur le Maire relate que la Commune est ainsi dotée d'une mise en réserve antérieure à 2023 de 70 000€ et propose de l'affecter intégralement au financement des dépenses d'investissement des travaux d'aménagement de la Place Jean-Jaurès dans le cadre de la redynamisation Centre-Ville/Centre Bourg.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses d'investissement concernent :

- la requalification de la place ;
- l'aménagement paysager ;
- le liaisonnement ;
- le réaménagement du stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de:

SOLLICITER le fonds de concours de 70 000 € relatif à la mise en réserve antérieure à 2023 en dépenses d'investissement;

DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine est un vote par pouvoir de DEVIGNE Stella , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAÏLLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul